095-219503943-20241015-2-AI

Réception par le Préfet : 15-10-2024 Publication le : 16-10-2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise

Commune de Méry-sur-Oise

ARRETE DU MAIRE Nº 2024/069

OBJET: ARRETE MUNICIPAL DE DELEGATION DE SIGNATURE A M. Alexandre DOHY, 1^{ct} Adjoint au Maire

Le Maire de la commune de Méry-sur-Oise,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-17,

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature n°2020/032 à Monsieur Alexandre DOHY, 1^{et} Adjoint au Maire,

Considérant l'absence et l'empêchement de Monsieur le Maire pendant les périodes du 21 au 24 octobre et du 13 au 15 novembre 2024 inclus,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux et la continuité du service public, il est nécessaire de déléguer à Monsieur Alexandre DOHY, 1^{er} Adjoint au Maire, la signature des actes relevant de la compétence de Monsieur le Maire,

Considérant que cette délégation est consentie pour les périodes du 21 au 24 octobre et du 13 au 15 novembre 2024 inclus,

ARRETE

Article 1: Il est donné délégation de signature à Monsieur Alexandre DOHY, 1^{cr} Adjoint au Maire, en l'absence de Monsieur le Maire pendant les périodes du 21 au 24 octobre et du 13 au 15 novembre 2024 inclus.

Article 2: Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté. Cette délégation est consentie de manière formelle, sans que Monsieur le Maire soit dessaisi de ses pouvoirs, ni de sa responsabilité. Il peut à tout moment exercer luimême la compétence afférente à la signature déléguée.

Article 3: Il sera publié au recueil des actes administratifs, transmis au contrôle de légalité et une ampliation sera adressée :

- à Monsieur Alexandre DOHY
- au Cabinet du Maire

Fait à Méry-sur-Oise,

Le 14 octobre 2024

Le Maire,

Pierre-Edouard EON Vice-président du conseil départemental du Val d'Oise